



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 octobre 2006  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante et unième session

Points 117 et 125 de l'ordre du jour

**Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007**

**Régime commun des Nations Unies**

## **Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans les rapports de la Commission de la fonction publique internationale pour 2005 et 2006**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état des incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans les rapports de la Commission de la fonction publique internationale pour 2005 et 2006 présenté par le Secrétaire général (A/61/381).

2. Comme à l'accoutumée, le Comité consultatif s'est borné à examiner les incidences financières mentionnées dans l'état présenté à l'Assemblée générale par le Secrétaire général, et n'a pas fait d'observations au sujet des recommandations elles-mêmes ou de la méthode suivie.

3. Comme il est indiqué au paragraphe 1 de l'état présenté par le Secrétaire général, les rapports de la Commission pour 2005<sup>1</sup> et 2006<sup>2</sup> contiennent des décisions et recommandations concrètes qui ont des incidences financières sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 et qui portent sur les questions suivantes :

a) Conditions d'emploi des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur :

---

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément N° 30 et rectificatif* (A/60/30 et Corr.1).

<sup>2</sup> *Ibid., soixante et unième session, Supplément n° 30* (A/61/30).



- i) Barème des traitements de base minima et barème des contributions du personnel;
- ii) Questions relatives aux ajustements;
- b) Conditions d'emploi applicables aux deux catégories de fonctionnaires :
  - i) Indemnité pour frais d'études : réexamen du montant;
  - ii) Prime de risque;
- c) Conditions d'emploi des agents des services généraux et des catégories apparentées : enquête sur les conditions d'emploi les plus favorables pratiquées à New York.

4. Les rapports de la Commission pour 2005 et 2006 contiennent aussi des décisions et des recommandations qui ont des incidences financières pour les organismes des Nations Unies mais non pour le budget-programme de l'ONU.

5. Comme l'indique le paragraphe 3 de l'état présenté par le Secrétaire général, le traitement de référence de la fonction publique de référence (celui d'un agent de la classe GS-13/GS-14 dans l'administration fédérale des États-Unis à Washington) dépasse de 4,57 % le traitement net d'un administrateur de la classe P-4/VI selon le barème des traitements de base minima actuellement en vigueur à l'ONU, et si l'on s'en tient aux procédures approuvées et à ce qui s'est fait dans le passé, cela signifie que ledit barème devrait être relevé de 4,57 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le Comité note que le pourcentage de 4,57 % comprend le relèvement que la Commission avait recommandé dans son rapport pour 2005<sup>1</sup>, et que le relèvement serait appliqué suivant la méthode habituelle, qui consiste à incorporer au traitement de base net, sans gain ni perte pour les intéressés, un montant correspondant au nombre voulu de points d'ajustement. L'annexe au présent document, fournie au Comité à sa demande, présente le calcul effectué pour incorporer au traitement de base net le montant correspondant à 4,57 points d'ajustement.

6. Le Comité consultatif note que l'augmentation des traitements de base minima entraînerait une augmentation des montants dus à la cessation de service, et aurait donc sur le budget-programme de l'ONU des incidences financières estimées à 355 600 dollars pour 2007.

7. Le Comité consultatif note au paragraphe 6 de l'état du Secrétaire général qu'en 2005, des enquêtes intervilles complètes ont été effectuées à Genève, Londres, Madrid, Montréal, Paris, Rome, Vienne et Washington, et des données sur les prix, qui constituent la base du système des ajustements, ont été recueillies à New York. Il note au paragraphe 8 qu'ayant examiné les propositions du Comité consultatif pour les questions d'ajustement, la Commission a décidé d'approuver les résultats des enquêtes intervilles de 2005 et d'en tenir compte pour déterminer les classes d'ajustement des différents lieux d'affectation avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2006. Les incidences financières de cette recommandation sur le budget-programme de l'ONU ont été estimées à 3 096 000 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007.

8. Le Comité consultatif note au paragraphe 12 de l'état du Secrétaire général que les incidences financières de la recommandation de la Commission concernant l'indemnité pour frais d'études sur le budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 2006-2007 ont été estimées à 830 500 dollars par an.

9. Le paragraphe 13 de l'état du Secrétaire général indique qu'au vu de l'étude réalisée en 2005 sur le montant de la prime de risque versée au personnel international et au personnel local, la Commission a décidé de porter de 1 000 à 1 300 dollars par mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, la prime accordée au personnel international. Le paragraphe 15 indique que les incidences financières de la décision relative à la prime de risque sur le budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 2006-2007 seraient de 3 322 800 dollars, si le montant révisé était appliqué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le Comité consultatif note que pour estimer les incidences qu'aurait l'augmentation proposée de la prime de risque versée au personnel international, le Secrétaire général a utilisé les statistiques les plus récentes concernant le nombre de fonctionnaires internationaux employés hors Siège dans des missions politiques spéciales. Il note également qu'actuellement, il existe 923 postes de fonctionnaire international dans les missions politiques spéciales qui se déroulent dans des lieux d'affectation classés à risque. À sa demande, il a été informé que ces 923 postes se répartissaient comme suit :

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan . . . . .	277
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine . . . . .	31
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie. . . . .	24
Commission d'enquête internationale indépendante (Liban) . . . . .	175
Bureau du Représentant personnel du Secrétaire général pour le Liban . . . . .	10
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq . . . . .	406
<b>Total . . . . .</b>	<b>923</b>

10. En ce qui concerne les conditions d'emploi des agents des services généraux et des catégories apparentées, le Comité note qu'en novembre 2005, la Commission a procédé à des enquêtes sur les conditions d'emploi les plus favorables appliquées à New York pour ces agents. Il note aussi que la Commission n'a pas fait d'enquête distincte pour les catégories des professeurs de langues et des assistants d'information et a appliqué le pourcentage résultant de l'enquête sur les services généraux pour modifier le barème des traitements de ces catégories de personnel. Enfin, il note que la Commission a décidé de cesser de faire des enquêtes distinctes pour le Service de sécurité et les corps de métier et d'appliquer à ces catégories les mêmes modalités d'ajustement que pour les agents des services généraux, les professeurs de langues et les assistants d'information. Le paragraphe 23 du rapport indique que les incidences financières sur le budget-programme de l'ONU de la recommandation de la Commission concernant les conditions d'emploi des agents des services généraux et des catégories apparentées ont été estimées à 1 957 200 dollars pour l'exercice 2006-2007.

11. Comme il est indiqué au paragraphe 24 de l'état présenté par le Secrétaire général, les incidences financières des décisions et recommandations de la Commission sur le budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 2006-2007 sont estimées à 9 562 100 dollars, hors contributions du personnel. Le Secrétaire général a annoncé que ce montant serait pris en compte lors de l'élaboration du premier rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2006-2007. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à ce que le Secrétaire général procède de la sorte.**

## Annexe

### **Incorporation aux traitements de base nets d'un montant correspondant à 4,57 points d'ajustement**

---

#### **Illustration :**

##### **1. Avant incorporation – 1<sup>er</sup> janvier 2007**

Traitements de base net à la classe P-4/VI  
(fonctionnaire ayant des charges de famille) = 70 406 dollars (A/59/30 (vol. I),  
annexe VI)

Coefficient d'ajustement : 10

Traitements de base net + indemnité de poste = 70 406 dollars x 1,10 = 77 446,60 dollars

##### **2. Après incorporation du montant correspondant à 4,57 points d'ajustement le 1<sup>er</sup> janvier 2007**

Traitements de base net à la classe P-4/VI = 70 406 dollars x 1,0457 = 73 624 dollars (A/61/30, annexe IV)  
(fonctionnaire ayant des charges de famille)

Coefficient d'ajustement = 1,10/1,0457 = 1,0519, soit un coefficient de 5,2

Traitements de base net + indemnité de poste = 73 624 dollars x 1,052 = 77 452,45 dollars

---

*Remarque :* la différence de 5,85 dollars (77 452,45 - 77 446,60) tient au fait que les chiffres ont été arrondis.

---